

FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »

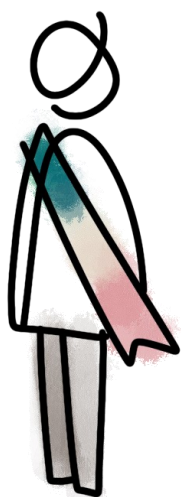
VALEMPOULIÈRES, le 23 octobre 2026

Rendez-vous

Salle Mairie

1 place de la Mairie

39300 VALEMPOULIÈRES



En Bourgogne-Franche-Comté, près de 3 000 communes sont propriétaires de forêt. **Leurs conseillers municipaux** qui jouent un **rôle important** dans la gestion de ce patrimoine, **ont été renouvelés en mars 2026**.

Pour ce début de mandat, **Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ONF vous propose une formation généraliste** qui vous permettra d'identifier les leviers d'action dont vous disposez pour gérer votre forêt communale et pour la valoriser dans les politiques de développement économique et de transition écologique. **Vous disposerez ainsi des connaissances de base pour faire de cette ressource un élément clé de votre mandat municipal.**

Objectifs pédagogiques

- > Prendre en compte tous les enjeux forestiers dans les décisions relatives à la forêt communale.
- > Prendre en compte l'environnement technique, législatif et politique dans les décisions relatives à la forêt communale.
- > Faire de la forêt et de la filière bois un atout du territoire en agissant dans toutes dimensions du rôle de l' élu forestier.
- > Mobiliser les partenaires qui peuvent faciliter les prises de décision des élus.

Prérequis

Aucune connaissance technique (de la sylviculture ou des collectivités territoriales) est nécessaire.

Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès de Communes forestières.

Formateur

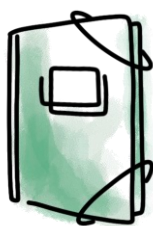
Leslie CONSTANTIN

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté)

Programme de la journée :

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à Valempoulières (salle Mairie)**
Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur
- 14h à 17h **Visite apprenante en forêt** afin d'illustrer, par des exemples concrets les principales décisions que les élus des communes forestières sont amenés à prendre et leurs conséquences sur la forêt.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

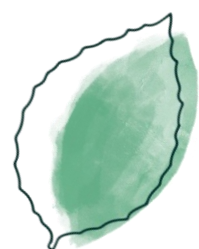
Moyens pédagogiques :



Matinée, temps théorique alternant des phases d'apports de connaissance et des phases participatives.

- > Richesses et enjeux liées à la forêt et au bois.
- > La forêt communale s'inscrit dans un contexte technique, législatif, politique...
- > Les élus, acteurs à part entière de la filière forêt-bois.
- > Des partenaires compétents pour accompagner les volontés des élus.

Après-midi, temps de mise en pratique par une visite apprenante en forêt.



Intervenants :

- > **André JOURD'HUI** : Président de Communes forestières Jura ou son représentant
- > **Leslie CONSTANTIN** : Formatrice de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté
(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Jean-François BOQUET** - ONF - Directeur de l'Agence du Jura ou son représentant
- > **Olivier GUERRY** - ONF - Responsable UT Champagnole ou son représentant

Évaluation : Au terme de la formation, une fiche d'évaluation sera renseignée par chaque stagiaire.

Résultat de la formation : Un certificat pourra être remis aux stagiaires qui en feront la demande.

Délai d'accès :

Inscription avant le 16/10/2026

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif : La formation est gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Seul le repas fera l'objet d'une participation financière

> **18 €/ participant**

Règlement par chèque à l'ordre de Communes forestières Jura lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

Handicap : Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



FORMATION

« Élus, forêt, bois : l'essentiel pour agir »

VALEMPOULIÈRES, le 23 octobre 2026

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

> Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : ☐ oui ☐ non

Si oui, numéro de téléphone : _____

et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participation

- > à la partie en salle ☐ oui ☐ non
- > au repas ☐ oui ☐ non
- 18 € / participant - (chèque et mandat. Espèces non acceptées)
- > à la visite de terrain ☐ oui ☐ non